

Forêts.—Suivant les évaluations de la Division Forestière du ministère de l'Intérieur, la surface totale du territoire couvert par le bois de construction, au Canada, est de 500 à 600 millions d'acres dont 3 à 4 cents millions sont couverts de bois de construction propre, par sa grandeur, à être livré au commerce. Voici quelles sont, en acres et par provinces, les surfaces couvertes en bois de valeur commerciale: Nouvelle-Ecosse, 5,000,000; Nouveau-Brunswick, 9,000,000; Québec, 100,000,000; Ontario, 70,000,000; Provinces du Nord-Ouest (Manitoba, Saskatchewan et Alberta), 100,000,000; Colombie-Britannique, 100,000,000. Ces chiffres forment un grand total, pour le Canada, de 384,000,000 d'acres.

Dans les Provinces maritimes, Québec, Ontario, et la plus grande partie de la Colombie-Britannique, l'administration des forêts est sous le contrôle provincial; mais les forêts des terres publiques des provinces du Nord-Ouest et de la zone des chemins de fer de la Colombie-Britannique, sont sous le contrôle du gouvernement fédéral. Depuis de longues années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont adopté la politique de mettre de côté des réserves forestières, dans le but d'assurer un approvisionnement permanent de bois de construction, de maintenir des conditions favorables à un approvisionnement d'eau permanent, et de protéger les animaux, poissons et oiseaux vivant dans les limites de ces réserves. Grâce aux lois qui se sont succédé, la superficie des réserves forestières du Canada s'est augmentée de 7,413,760 acres, en 1901, à 139,068,480 acres en 1912. Sur ce total, 111,400,320 acres sont situés dans la province de Québec, 11,539,200 dans Ontario, et 16,128,960 dans les terres sous la juridiction fédérale au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la Colombie-Britannique.¹

Les réserves forestières fédérales sont distribuées comme suit: Manitoba, 2,294,240 acres; Saskatchewan, 599,980 acres; Alberta, 11,881,280 acres; Colombie-Britannique, 1,353,760 acres. La plus vaste réserve est celle des Montagnes Rocheuses en Alberta, qui couvre 11,656,320 acres. Dans la plupart des cas, l'administration actuelle des réserves forestières est un peu plus importante qu'un service de prévention et de contrôle des feux de forêts, surtout à cause de la nomination de gardes-forestiers, de la mise en force des réglementations préventives contre l'incendie, et l'adjonction d'accessoires contre l'incendie; mais on prend actuellement des mesures, spécialement par l'instruction et l'entraînement d'experts forestiers, pour soumettre graduellement les terres forestières du Canada à une administration plus scientifique et plus rémunérative.

Voici une liste des principales essences forestières du Canada, suivant leur ordre d'importance en ce pays:

¹Pour renseignements sur la Législation des Réserves Forestières, adoptée par le gouvernement canadien, voir l'Annuaire du Canada, 1906, p. xvii-xviii, et 1911, p. xvi